



Moussa Elias, Gapany Johanna

Santé économique du canton : la compétitivité en jeu

Cosignataires :

Réception au SGC : 17.12.18

Transmission au CE : *19.12.18

Dépôt

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat de clarifier la situation à propos de la compétitivité du canton, ainsi que de sa politique d'investissements et d'esquisser des pistes susceptibles d'augmenter la compétitivité cantonale.

Développement

Selon le programme gouvernemental et plan financier de la législature 2017-2021, le Conseil d'Etat entend « stimuler la compétitivité et l'innovation » (p. 18ss). Certaines pistes évoquées par le Conseil d'Etat dans son programme gouvernemental ont déjà été mises en œuvre, d'autres sont en cours de réalisation. En outre, le Conseil d'Etat indique qu'il tient à mener une politique soutenue d'investissements et qu'il s'agit d'une des priorités de la législature.

Toutefois, une récente étude (Indicateur de compétitivité des cantons) réalisée par l'UBS a mis en évidence la perte de vitesse du canton en termes de compétitivité (cf. notamment *La Liberté* du 18 octobre 2018). Celui-ci se voit classé à la 14^e place, perdant deux rangs par rapport à l'année 2016.

A cela s'ajoute le surprenant 17^e rang occupé par le canton en termes de finances publiques et en innovation : deux thèmes pourtant chers et portés en exemple par le Conseil d'Etat. De là à dire que l'effort en investissement est trop faible, il n'y a qu'un pas. Qui plus est, les auteurs du postulat doivent constater que le bilan présente des fonds placés sur des comptes bancaires, à hauteur de quelque 840 millions et qu'il n'utilise pas le levier financier.

Cette perte de compétitivité couplée à une inertie manifeste au niveau des investissements nécessite une clarification à propos de la santé économique du canton, de sa gestion financière et des intentions du Conseil d'Etat pour inverser la tendance.

A travers ce postulat, les auteurs demandent un rapport mettant en lumière les éléments suivants :

1. Comparaison des taux de croissances du PIB avec les autres cantons suisses ;
2. Qu'entend le Conseil d'Etat par « compétitivité » et quels en sont les outils de mesure ?
3. Pistes financières envisagées par le Conseil d'Etat pour augmenter la compétitivité cantonale (basées sur les trois piliers : fiscalité, formation, infrastructures).
4. Les outils financiers concrets que le Conseil d'Etat compte mettre en œuvre afin d'améliorer la compétitivité cantonale et mesurer les objectifs présentés dans le plan financier 2018-2021. Est-ce qu'un mécanisme, comme le filtre HP (Hodrick- Prescott : lissage des cycles conjoncturels), pourrait être un outil souhaité par le Conseil d'Etat pour améliorer la politique d'investissements ?

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).